

# MAIRIE



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Août 2023

**Présents :** Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Colette CHAISE, Dominique PAGLIARIN, MM. Pascal COLOMBAN, Dominique DUGAND, Maurice PIEGAY et Jean Michel FOND.

**Etaient absents excusés :** Eric FERRAND, Bruno VACHON

**Secrétaire de séance :** Virginie CHIRAT

Le procès-verbal du 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- Délibération pour la désignation d'un référent déontologue pour les élus- *Différée par manque de réponse des référents proposés par AMF 42.*
- Délibération de révision des charges locatives (chauffage appartements au-dessus de l'école. *Différée par manque d'éléments.*
- Délibération approbation de la convention « plan numérique à l'école » de partenariat avec SEM. *Différée, le projet n'est pas validé par SEM.*

### 28-2023

#### Approbation du compte de gestion du budget communal 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 29-2023 1

### **OBJET : Location des salles du Cercle et Communales pour activités régulières (Yoga, Pilâtes, autres...)**

Madame le Maire indique à l'assemblée que les salles municipales (Cercle, et salle communale) sont sollicitées pour des activités régulières (yoga, pilâtes,.). Elle souligne l'intérêt de proposer des activités de proximité auxquelles tous les habitants de Chagnon peuvent y participer.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour fixer les tarifs de location annuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Où cet exposé, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer la participation à 190 € pour une heure de cours par semaine et 250 € pour deux heures de cours par semaine. à compter du 1 janvier 2024.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- *Avancement des travaux salle communale - Beaucoup de retard, reprise des travaux à partir de lundi 4 septembre.*
- *Travaux salle de conseil, presque terminés, une réserve est à émettre en électricité et une étude pour alarme sera faite.*
- *Achat d'un ordinateur portable pour la gestion du périscolaire.*

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

**Prochain Conseil Municipal le Jeudi 5 octobre 2023 à 20 h.**

**Signature du Maire**  
Madame CHAVE Fédérique

**Secrétaire de séance**  
Madame Virginie CHIRAT